

Jean-François Fruttero est élu président de la Caisse centrale de la MSA

Communiqué de presse
04/04/2024

Jean-François Fruttero, 52 ans, exploitant agricole est élu à la présidence de la Caisse centrale de la MSA par les administrateurs du Conseil central réunis ce 4 avril 2024. Il succède ainsi à Pascal Cormery.

Issu d'une famille vigneronne, Jean-François Fruttero s'installe en 1997 sur l'exploitation familiale à Sadillac en Dordogne, après avoir terminé ses études d'œnologie au lycée agricole de Blanquefort. En GAEC avec ses parents, il crée sa structure de vinification afin de concevoir son propre vin, et vinifie sa première récolte en 1998. Il dirige aujourd'hui son exploitation seul en EARL, et produit des vins de Bergerac sur 45 ha.

Son engagement professionnel l'amène à s'investir pour le monde agricole et pour son territoire : premier adjoint au maire de sa commune de Sadillac et élu de la Chambre d'agriculture de la Dordogne depuis 2001 mais aussi président de la Fédération des vins de Bergerac de 2013 à 2017. Déjà, Jean-François Fruttero développe son intérêt pour les problématiques sociales en prenant en charge la politique d'accompagnement et de soutien aux viticulteurs lors des aléas climatiques.

Ces premières responsabilités l'ont amené naturellement vers ses fonctions actuelles. Elu, membre du conseil d'administration de la MSA Dordogne Lot-et-Garonne en 2010, il en prend la présidence en 2018 et est réélu en 2020. Dans le même temps, il est nommé administrateur de la Caisse centrale de la MSA dès 2015 et désigné co-président du Comité d'action sanitaire et sociale de la CCMSA par le conseil d'administration central.

« Je salue le travail réalisé par Pascal Cormery au cours de ses deux mandats. Il a permis de construire une politique permettant que la MSA soit reconnue comme un atout formidable pour la cohésion des territoires ruraux et un maillon essentiel pour favoriser la mise en œuvre des politiques sociales au bénéfice de nos populations agricoles et rurales ».

« Les défis qui restent à relever sont nombreux : développement de la relation personnalisée à nos adhérents, retraites des agriculteurs, accès aux droits, défi du renouvellement des générations en agriculture, accès aux services publics dans nos campagnes, conforter nos actions en matière de prévention mal-être, etc. ».

A propos de la MSA

Avec 28,1 milliards de prestations versées à 5,2 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.